

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
139.78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance
(crèches et haltes-garderies) - exercice 2020 - 1ère répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses communes ou associations, au titre de l'année 2020, pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches et haltes-garderies).

Le montant des subventions en fonctionnement à allouer, sur la base de 220 € par place agréée, s'élève à :

- 1) 1 435 060 € pour 155 crèches communales ;
- 2) 146 500 € pour 20 crèches associatives.

Par ailleurs l'association Jardin d'Enfants Saint-François située 116 Bd Vauban à Marseille, qui gère une crèche de 53 places et sert ainsi près de 140 familles, sollicite à titre exceptionnel un soutien pour son fonctionnement, d'un montant de 25.000 € afin de consolider une situation fragilisée. Déjà engagée sur un certain nombre de mesures correctives, cette subvention permettrait à l'association d'assurer une transition vers un modèle économique pérenne, sans fermeture du mode de garde.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

